



Pétition des personnels adressée à Antoine Petit, président du CNRS et à Frédérique Vidal, ministre.

Rendez-nous les 50 postes en moins au concours chercheurs CNRS !

250, c'est le nombre de postes qui seront ouverts au concours chercheur du CNRS pour les recrutements de 2019, pour plus de 6000 candidats. Il y avait 300 postes ouverts en 2018 et 400 en 2010. Où sont passés ces postes ? Le gouvernement et la direction du CNRS ne veulent-ils plus de jeunes chercheurs dans les laboratoires en réduisant considérablement leur recrutement ? Un quart des départs ne sont pas remplacés. En 10 ans, le CNRS a perdu 5% de ses effectifs : plus de 1200 postes, 350 chercheurs et 850 ingénieurs et techniciens.

Devant les immenses défis scientifiques et les nouvelles technologies que la société doit affronter, la direction du CNRS et le gouvernement envoient un signal d'abandon aux jeunes générations. Ils décident de se passer d'un cortège de jeunes chercheurs, ingénieurs et techniciens, hautement qualifiés qu'ils contribuent pourtant à former et qu'ils emploient ensuite souvent plusieurs années en CDD au sein des laboratoires.

Alors que le gouvernement déclare vouloir faire baisser le chômage, il lui suffirait de reverser à la recherche publique 1% seulement des 6 milliards € / an de Crédit Impôt Recherche (CIR) versés aux entreprises pour relancer l'emploi scientifique, mais il fait le choix de supprimer 50 000 fonctionnaires d'Etat, dont ces postes au sein du CNRS. Quel sera donc l'avenir des jeunes diplômés et qualifiés de la recherche publique ?

PETITION

Le CNRS et le gouvernement se doivent d'investir dans la recherche et l'avancement des connaissances pour le compte de toute la société ! Nous soussignés exigeons la restitution immédiate des 50 postes de chercheurs au recrutement de 2019. Ces 50 postes sont très loin d'être suffisants. Nous demandons aussi un plan pour rétablir les 1200 postes supprimés au fil des années. Ce plan doit comprendre la pérennisation des personnels non-statutaires afin de ne plus utiliser les doctorants, post-doctorants, ingénieurs et techniciens en CDD comme du personnel jetable.

NOM Prénom	Etablissement/Unité	Ville	Signature

